

## Motion de la filière de sociologie de l'UVSQ

Le projet de loi *relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants*, actuellement en première lecture au parlement et donc toujours pas voté, se présente comme une réforme simplement **technique** car l'objectif est de mettre en place une nouvelle plateforme (« *parcoursup* » lancée le 15 janvier prochain) remplaçant le portail APB. Or, au fur et à mesure des informations distillées au compte-goutte, il apparaît que ce projet de loi est d'une nature profondément **politique**. Il a ainsi suscité de nombreuses réactions dont la pétition de l'association des sociologues de l'enseignement supérieur qui a recueilli plus de 3 800 signatures à ce jour. De nombreuses motions ont été signées dans les universités dont en particulier celle du **Conseil des formations et de la vie universitaire** (CFVU) de Paris 1 du 9 janvier 2018 qui souligne « la logique de mise en concurrence » qui sous-tend la réforme.

C'est bien une rupture radicale qui est ici proposée avec le principe établi par le Code de l'éducation selon lequel : « *Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat* » (article L. 612-3). Avec cette réforme, il s'agit en effet d'acter que le baccalauréat n'est pas suffisant pour accéder à l'enseignement supérieur et d'ouvrir ainsi la voie à toutes les modalités de sélection.

La filière de sociologie de l'UVSQ attire ainsi l'attention sur la suppression du cadre réglementaire national assurant l'égalité de traitement des candidats. Le cadrage national des « attendus » n'a en effet aucune force coercitive pour des universités désormais autonomes et mises de fait en concurrence. La réforme va donc avoir pour effet immédiat d'accentuer la hiérarchisation des établissements du supérieur entre eux et en leur sein en différenciant les filières « sélectives » des autres. Par ailleurs, l'ampleur du travail de tri des vœux, qui seront collectés sur *Parcoursup* à partir du 22 janvier, est tel qu'il va nécessiter l'usage d'un traitement automatisé (selon les déclarations mêmes du président de la Conférence des présidents d'université interviewé dans *Le Parisien* du 8 janvier 2018). Comme pour le portail APB, il est probable que les universités seront amenées à organiser la sélection sur la base d'un algorithme de tri.

Par conséquent, la filière de sociologie, réunie ce jour, affirme son opposition résolue à ce projet de loi, refuse sa mise en œuvre et la définition d'attendus. Elle encourage les autres formations à en faire de même et invite les collègues à informer les lycéens et leurs parents sur la rupture que ce projet de loi représente et l'aggravation des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur qu'il va engendrer, en particulier pour les familles les moins pourvues en capital scolaire et culturel. Nous souhaitons réaffirmer que ce dont a besoin l'Université aujourd'hui, ce sont davantage de moyens pour former dans de bonnes conditions tous les étudiants.

Fait à Guyancourt le 12 janvier 2018